

COMMUNE DE CHATILLON-SUR-CHALARONNE (Ain)
**EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS
 DU CONSEIL MUNICIPAL DU 5 MARS 2024**
N°DCM-2024-011
OBJET :
FINANCES

 Compte administratif 2023
 Budget annexe assainissement

 Membres en exercice : 27
 Membres présents : 20
 Membres votants : 26

L'an deux mille vingt-quatre le cinq mars à dix-huit heures, le Conseil Municipal de la Commune de Châtillon-sur-Chalaronne, s'est réuni en mairie, après convocation en date du 28 février 2024, sous la présidence de M. Patrick MATHIAS, Maire.

M. le Maire ouvre la séance, il procède à l'appel des conseillers :

Etaient présents :

M. MATHIAS - M. PERREAULT - Mme BIAJOUX - M. JACQUARD - Mme BAS-DEFARGES - M. MORIN - Mme ROBIN - M. MARTINON - M. CURNILLON - Mme RAVOUX - Mme SOUPE - Mme BROCHARD - M. DI CARLO - Mme COUTURIER - M. GINDRE - Mme FETTET-RICHONNIER - M. DECOMBLE - M. JANNET - Mme D'ALMEIDA - M. FROMONT.

Absents ayant donné un pouvoir :

Mme CARLOT-MARTIN représentée par Mme ROBIN - Mme BUJALANCE MERLIN représentée par Mme BAS-DEFARGES - M. POCHON représenté par M. JACQUARD - M. DUPUPET représenté par M. MARTINON - Melle ROUSSEL représentée par Mme BIAJOUX - M. LEGRAS représenté par M. FROMONT - Mme COLLOVRAY représentée par M. JANNET.

Absent : néant.

Madame Danièle SOUPE est élue pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

* * *

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Monsieur le Maire cède la parole à Monsieur MORIN pour la présentation du compte administratif 2023 : En section de fonctionnement, les dépenses de l'exercice 2023 se sont élevées à la somme de 237 013,72 € et les recettes à 268 401,91 € (l'excédent de fonctionnement 2022 s'élevant à 398 667,37 €).

Vue d'ensemble de la section de fonctionnement :

Chapitre	Dépenses de fonctionnement 2023	BUDGET 2023	Mandats émis
011	Charges à caractère général	45 500,00	14 507,13
012	Charges de personnel	5 000,00	2 630,00
65	Autres charges de gestion courante	4,71	0,00
66	Charges financières	202 800,00	30 707,39
67	Charges exceptionnelles	1 000,00	0,00
042	Opération d'ordre entre sections	200 000,00	189 169,20
TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT			237 013,72 €

Chapitre	Recettes de fonctionnement 2023	BUDGET 2023	Titres émis
70	Produits des services : redevances et PAC	180 000,00	236 891,59
75	Autres produits gestion courante	0,00	1,23
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	32 000,00	31 509,09
TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT			268 401,91 €

En section d'investissement, les dépenses de l'exercice 2023 se sont élevées à la somme de 2 895 311,67 € et les recettes à 2 877 939,46 € (le solde d'exécution reporté 2022 est positif à 225 063,01 €).

Vue d'ensemble de la section d'investissement :

Chapitre	Dépenses d'investissement 2023	Mandats émis
23	Opérations d'investissement (immobilisations en cours)	2 826 836,07
16	Emprunts et dettes	36 966,51
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	31 509,09
TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT		2 895 311,67 €

Chapitre	Recettes d'investissement 2023	Titres émis
13	Subventions d'investissement	938 770,26
16	Emprunts et dettes	1 750 000,00
040	Opération d'ordre entre sections	189 169,20
TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT		2 877 939,46 €

Les restes à réaliser au 31 décembre 2023 s'élèvent à 2 591 465,07 € en dépenses (frais de maîtrise d'œuvre et de travaux pour la construction de la nouvelle station d'épuration) et 2 971 121,50 € en recettes (emprunt Banque Postale et subventions de l'AERMC et de la Commune de l'Abergement-Clémenciat pour la construction de la nouvelle station d'épuration).

Le résultat de clôture de l'exercice 2023 fait apparaître :

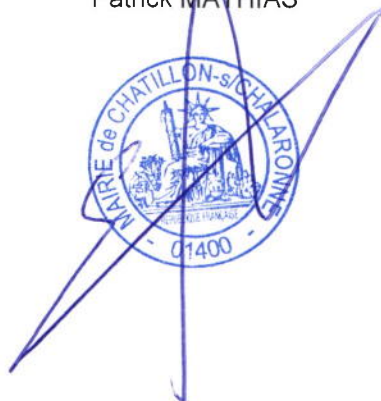
- un excédent en section de fonctionnement de 430 055,56 €.
- un excédent en section d'investissement de 207 690,80 €.

Le Conseil Municipal, sur proposition de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré à l'unanimité (26 voix pour, le Maire sort de la salle au moment du vote),

APPROUVE le compte administratif 2023 du budget assainissement ci-dessus détaillé.

Ainsi délibéré le 5 mars 2024

Le Maire,
Patrick MATHIAS



Acte rendu exécutoire après :
Affichage ou notification
Le : 13/03/2024

Et dépôt en Préfecture
Le : 13/03/2024

Pour extrait conforme.
Au registre sont les signatures.